

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère du Plan et du Développement Durable

La prise en compte la dimension environnementale, la conservation de biodiversité dans les politiques nationales et la lutte contre la pauvreté : étude de cas du sénégal

Par

Monsieur Aboubacry Demba LOM,

Directeur de la Planification Nationale et de la coordination avec la planification Régionale (DPNCPR) au Ministère du Plan et du Développement Durable du Sénégal

A la Conférence mondiale sur la Biodiversité

Paris du 19 au 21 Septembre 2006

Sommaire

I. SIGLES.....	3
II. INTRODUCTION	4
III. ENJEUX ET DEFIS DE L'INTEGRATION DANS LES POLITIQUES NATIONALES DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE, NOTAMMENT AVEC LA STRATEGIE NATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE	4
IV. ETUDE DE CAS DU SENEGAL : LES EXPERIENCES ET LEÇONS APPRISES DU FORUM ENVIRONNEMENT - PAUVRETE, APPEL FORUM DE SUIVI DE L'OMD7.....	7
V. PRESENTATION DE LA COMMISSION NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SENEGAL	9
VI. CONCLUSION	11
ANNEXE 1 : RESUME DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'OMD 7	12
ANNEXE 2 : PROGRAMME D'ACTIVITES DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	14
ANNEXE 3 : PLAN D'ACTION CONSOLIDE ISSU DU FORUM GOUVERNEMENT / UICN.....	17
.....	19

SIGLES

CEPS : Cellule d'Etudes, de Planification et de Suivi
CONSERE : Conseil National des Ressources Naturelles
CRT : Comité Technique Restreint
CSLCP : Cellule Suivi de la Lutte contre la Pauvreté
CEPOD : Centre des Etudes et des Politiques pour le Développement.
CNDD : Commission Nationale pour le Développement Durable
CDD : Commission du Développement Durable des Nations Unies
DEEC : Direction de l'Environnement des Etablissements classés
DPNCPR : Direction de la Planification Nationale avec la Coordination de la Planification Régionale
DSRP : Document de Stratégie de Réduction à la Pauvreté
DAT : Direction de l'Aménagement du Territoire
GTS : Groupe de Travail Sectoriel
ICRP : Initiative de Conservation pour
LPSE : Lettre du Politique Sectorielle de l'Environnement
LPUAT : Lettre de Politique de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
LPSH : Lettre du Politique Sectorielle de l'Habitat
MDP : Mécanisme de Développement Propres
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information à l'Education
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG : Organisation non Gouvernemental
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PEP : Poverty Environment Partnership
SNU : Système des Nations Unies
ZAC : Zone d'Aménagement concerté
UAEL : Union des Associations des Elus Locaux
UICN : Union mondiale pour la Conservation de la Nature

I. INTRODUCTION

Le Développement Durable constitue de nos jours une priorité pour la Communauté Internationale. Dans cette perspective plusieurs approches sont développéesLe Développement Durable constitue de nos jours une priorité pour la Communauté Internationale. Dans cette perspective plusieurs approches sont développées pour des stratégies novatrices combinant harmonieusement la préservation des ressources environnementales, le progrès social et la croissance économique soutenue. C'est dans ce contexte que le Sénégal recherche l'approche la plus appropriée à sa situation environnementale marquée par la dominance des ressources naturelles et une faiblesse des ressources financières.

Dans ce rapport, il est présenté trois parties qui décrivent respectivement les actions menées en matière d'élaboration de stratégies pour l'atteinte des OMD, la présentation de la Commission nationale pour le Développement Durable et ses activités et enfin les travaux du Forum avec l'UICN.

II. ENJEUX ET DEFIS DE L'INTEGRATION DANS LES POLITIQUES NATIONALES DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE, NOTAMMENT AVEC LA STRATEGIE NATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

C'est pour redonner espoir aux millions de personnes qui restent exclues de ce processus de développement malgré les multiples déclarations d'intention et les programmes et réformes initiées au plan international, que le Secrétaire Général des Nations Unies a convoqué le Sommet du Millénaire en Septembre 2000 à New York.

Ce sommet a enregistré une importante déclaration dite « Déclaration du Millénaire », sorte d'engagement de la Communauté internationale à :

s'attaquer résolument aux véritables facteurs qui entretiennent la misère, en s'appuyant sur les valeurs fondamentales que sont : la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature et le partage des responsabilités ;

faire de la mondialisation une force positive capable de servir de levier à l'amélioration des conditions d'existence de ces millions de personnes notamment les plus démunis.

Si le respect de la nature figure en bonne place parmi les valeurs essentielles qui sous-tendent la promotion d'un monde meilleur pour tous, la raison en est l'impact de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement dans la paupérisation.

De ce constat, découle donc un des objectifs majeurs, à savoir l'objectif n°7 qui consiste à instaurer un environnement durable. Il s'agit essentiellement d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et d'inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales (cible 9) et de réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions de personnes vivant dans des taudis (cible 11) et dont le mode de vie a également une forte incidence sur la dégradation de l'environnement urbain.

En application des dispositions de la Déclaration du Millénaire, le Sénégal a mis en place un Comité National de pilotage et de suivi des OMD. Ce Comité de suivi regroupe tous les Ministères concernés, le système des Nations Unies sous le leadership du PNUD la société civile (ONG et syndicats des travailleurs) et le secteur privé. *Au niveau du Gouvernement le Secrétariat est assuré par la Direction de la Planification.* Il a pour mission de mettre en place un programme chaque année pour le suivi et l'évaluation des réalisations des Objectifs du Millénaire pour le Développement *sous forme de Plan d'Action* et de *pérenniser* la production des rapports *de suivi*. Deux rapports ont été déjà produits et le troisième est en cours de préparation. Ce dispositif et le plan d'action vont favoriser l'implication de tous les acteurs dans la production des rapports grâce à des ateliers nationaux d'échanges et de partage pour relever collectivement le défi. Le processus participatif reste de rigueur à tous les niveaux et constitue une donnée à notre méthodologie de travail.

C'est ainsi qu'au Sénégal, l'expérience du Comité de Pilotage des OMD depuis 2001 a contribué au choix de notre pays comme pays pilote. Ce qui a conduit à la conclusion d'une série d'activités avec le Millenium Project, chargé par le Secrétariat Général des Nations Unies d'élaborer une méthodologie d'élaboration des programmes d'investissement pour l'atteinte des OMD.

Dans cette perspective, il a été mis en place *des* Groupes de Travail Sectoriels (GTS) après la visite du Professeur Jeffrey Sachs au Sénégal (février 2004). Le produit attendu des GTS était un programme d'investissement chiffré pour l'atteinte des OMD de 2005 à 2015. Ces GTS dirigés chacun par un ministère technique compétent, comprennent les experts du secteur et s'articulent au dispositif institutionnel existant. Une telle approche favorise la convergence de toutes les initiatives politiques du ministère autour du programme OMD. Les GTS ont aussi travaillé avec les experts compétents de la société civile, des bailleurs de fonds et des Agences du SNU y compris la Banque Mondiale. D'une manière générale, les GTS ont été responsabilisés pour conduire leurs travaux, élaborer leurs propres termes de référence, identifier leurs besoins d'assistance technique et même si possible, mobiliser des appuis auprès de leurs principaux partenaires.

Au niveau du GTS- Environnement et cadre de vie qui nous intéresse particulièrement le processus a été participatif. En effet, présidé par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, ce groupe a travaillé à l'élaboration d'un programme d'investissement à long terme conforme à sa politique sectorielle et visant à atteindre les Objectifs du Millénaire. Un accent particulier est mis sur : (i) la mise en place d'un dispositif institutionnel et réglementaire efficace ; (ii) la promotion des activités génératrices de revenu et des infrastructures collectives combinant lutte contre la pauvreté et le renversement de la tendance à la dégradation de l'environnement ; (iii) la promotion d'une gestion et d'une utilisation rationnelle des produits chimiques ; (iv) la promotion de modes de production et

consommation durables ; (v) l'amélioration de la gestion des ressources environnementales en milieu rural.

Ce groupe a également traité de l'amélioration du cadre de vie des populations vivant dans les taudis en milieu urbain. Il a travaillé à l'élaboration d'un programme comprenant deux volets notamment : la restructuration des quartiers irréguliers non structurés et l'aménagement des extensions urbaines dans les villes à croissance rapide. L'objectif fixé est le relogement d'au moins 75% des 1 500 000 habitants des bidonvilles d'ici à 2015 et la production, au travers de la procédure ZAC, d'environ 100.000 parcelles équipées et viabilisées durant cette même période.

C'est dans le domaine de l'environnement que les faiblesses sont remarquées en raison de sa dimension transversale et de son impact sur les performances économiques. Ces dernières années, un effort d'accumulation de connaissances a été mené, ce qui a permis l'adoption d'une politique dont le programme d'investissement est fondé sur l'atteinte des OMD. Il reste à mobiliser les ressources pour financer le programme d'investissement. Les travaux ont été pris en charge par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Millenium Project. Le 21 juin 2006, il a été organisé une réunion des bailleurs de fonds pour appuyer le programme d'investissement évalué à **857 milliards de FCFA, soit 714 millions de dollars** sur les 10 prochaines années.

Donc l'étude réalisée *par le groupe de travail* propose, suite à un diagnostic des secteurs concernés, un plan d'action et d'investissement à l'horizon 2015, pour assurer un environnement durable au Sénégal. Et c'est en partant des politiques nationales définies et des priorités affichées notamment dans les Lettres de Politique Sectorielle de l'environnement (LPSE), de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (LPUAT) ainsi que de l'habitat (LPSH), que le plan d'action et d'investissement est élaboré.

Les thématiques retenues *dans le programme d'investissement* sont :

- la lutte contre la désertification ;
- la protection des zones humides ;
- la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- l'amélioration de la gestion des côtes ;
- la lutte contre le réchauffement de la planète ;
- la protection des zones transfrontières ;
- la conservation de la biodiversité ;
- la gestion de la biosécurité ;
- l'éradication des taudis et l'avènement de villes sans taudis.

Pour chacun de ces thèmes, la démarche a consisté à établir la situation de référence, à identifier et à analyser les programmes en cours et le gap à combler aussi bien en termes d'actions à entreprendre que de ressources additionnelles à obtenir pour réaliser l'objectif relatif à un environnement durable. *Un résumé du rapport figure en annexe 1.*

Le Comité National de Pilotage a eu à participer au Sommet OMD + 5 (ans) où un consensus s'était dégagé pour l'alignement du DSRP sur les OMD pour créer les conditions de leur mise en œuvre. Cette décision de la communauté internationale visait à s'attaquer à la lenteur des progrès *et à l'inégalité* dans l'éradication de la pauvreté et dans la réalisation des autres objectifs. La résolution reconnaît par ailleurs l'importance de développer des sources

novatrices de financement pour le développement que sont la mobilisation de ressources nationales, l'engagement du secteur privé au côté du public, etc..

En conséquence le Comité de pilotage a travaillé d'arrache pied avec la structure chargée de la stratégie de lutte contre la Pauvreté en vue d'aligner le deuxième document de stratégie de Réduction de la Pauvreté sur les OMD.

Au-delà des voies et moyens dégagés pour assurer un surcroît de l'Aide Publique au Développement, se pose la question de la pertinence et de l'urgence de mesures concrètes et vérifiables pour juger des progrès accomplis dans le cadre du partenariat mondial dans la voie de la réalisation des OMD.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les diverses initiatives internationales en matière d'accès aux marchés des pays développés des exportations des pays en voie de développement, d'accroissement de l'aide publique au développement, d'allègement voire d'annulation de la dette extérieure des pays les moins avancés en plus de la recherche d'autres sources de financement (Initiative Chirac et Initiative Blair).

Nous devons donc résolument accélérer la mise en œuvre des programmes d'investissement sectoriel déjà disponibles.

III. ETUDE DE CAS DU SENEGAL : LES EXPERIENCES ET LEÇONS APPRISES DU FORUM ENVIRONNEMENT - PAUVRETE, APPEL FORUM DE SUIVI DE L'OMD7

Dans le contexte du **Sommet mondial de suivi des OMD +5** tenu en septembre 2005 à New York, le Ministère du Plan et du Développement Durable et le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'urbanisme et de l'Aménagement du territoire, ont organisé, **sous l'égide de l'UICN**, un Forum réunissant les décideurs gouvernementaux, les collectivités locales, les partenaires de l'Etat, la société civile et des experts internationaux, des organisations régionales pour des actions de suivi à mettre en œuvre au Sénégal (Saly, du 1^{er} au 03 février 2006).

Le Forum a regroupé une soixantaine de participants, provenant des départements ministériels, des ONG, des structures de recherche, des associations de la société civile, des élus locaux, des partenaires au développement et du secteur privé. Des experts venus du Siège de l'UICN (Gland-Suisse) y ont aussi pris activement part.

Cette rencontre avait pour objectif d'engager un processus d'échanges et de partage qui puisse déboucher sur un puissant mécanisme de synergie des actions pour l'atteinte de l'OMD 7, relatif à l'Environnement et au cadre de vie. De manière spécifique, le forum visait les objectifs suivants :

- échanger et discuter de l'approche rénovée des OMD ;
- traiter des articulations, harmonisations et synergies ;
- faire un plaidoyer pour le secteur l'environnement ;
- réfléchir sur la gestion de l'information environnementale ;

identifier les mécanismes de financement de l'OMD 7 ;
identifier et planifier les actions de mise en œuvre de l'OMD 7 ;
identifier les actions de suivi.

Les participants ont discuté des liens entre l'OMD 7 et les autres objectifs et de la nécessité d'harmoniser des documents de politique (stratégie pour l'atteinte des OMD, stratégie de réduction de la pauvreté, Plan d'orientation pour le développement économique et social, Stratégie de croissance accélérée, etc)

La réflexion sur les interfaces entre les différents OMD a permis de comprendre les mécanismes qui les relient les uns aux autres et en conséquence, d'améliorer la qualité des interventions à envisager. Les participants ont mis en évidence l'importance d'un partenariat mondial pour le développement pour l'atteinte des sept premiers objectifs.

Ils ont reconnu l'importance des ressources naturelles comme facteur de production de la majorité des pauvres dont le Sénégal où « 75% des ménages pauvres sont localisés en zone rurale et 60% des ménages ruraux sont pauvres ». C'est le capital naturel qui constitue la part importante des actifs des plus pauvres. D'où la nécessité et l'urgence de gérer les ressources naturelles de manière judicieuse dans ces pays. Les ressources naturelles fournissent en effet, des services environnementaux précieux aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêcheries, de la foresterie, de l'énergie, du tourisme, de l'eau, etc. De ce fait, leur dégradation affecte négativement la qualité et la croissance de ces secteurs. Il est important dès lors de mettre en évidence la contribution que les ressources naturelles apportent à la croissance et à la sécurisation de ces différents secteurs de l'économie dans une dynamique de croissance pro - pauvre.

En ce qui concerne l'information environnementale, les participants ont proposé de :
faire un diagnostic sur l'état des lieux en matière d'information environnementale ;
mettre en place un système de gestion de l'information environnementale garantissant une circulation et un partage de l'information entre les différents acteurs ;
utiliser les NTIC avec la mise en place de relais au niveau décentralisé ;
renforcer les capacités des acteurs dans le domaine de la gestion de l'environnement ;
traduire les principaux programmes environnementaux en langues nationales ;
redynamiser le système informatisé qui est mis en place par le CONSERE depuis 1997 (SID/SISEI) ;
impliquer le patronat, les syndicats professionnels, les organismes internationaux pour la collecte, le traitement et la diffusion des informations

Pour redynamiser la coopération financière au profit de l'OMD, les participants ont retenu les axes suivants :

avoir suffisamment d'arguments pour convaincre les partenaires d'investir dans l'environnement, surtout des arguments économiques ;
partager l'information et renforcer la capacité pour accéder aux ressources disponibles ;
établir la confiance avec les bailleurs fonds sur la base des projets et programmes réussis.

Il existe aussi des sources de financement novatrices mal connues telles que le Mécanisme de Développement Propre (MDP) et le commerce des biens et services « verts ». Les participants ont également reconnu le rôle des collectivités locales dans la mobilisation des financements tout en insistant au niveau domestique sur la nécessité de procéder à la réforme de la fiscalité. A ce niveau, le parc de Djoudj a été donné comme un exemple des possibilités de mieux valoriser les ressources naturelles.

Le secteur privé, davantage impliqué dans les conventions, programmes et projets, peut fortement contribuer au financement des activités. D'autres suggestions ont été lancées, il s'agit de :

la concession dans la gestion des réserves et faunes pour contribuer à l'atteinte de l'OMD7 ;

favoriser l'investissement dans l'industrie verte en étudiant la fiscalité qui pèse sur les entreprises qui sont engagées dans le développement de l'environnement.

Le Plan d'Action du Forum est joint en annexe 3. Un cadre permanent de Suivi des résultats a été mis en place. L'enjeu consistera à accompagner la mise en œuvre de l'OMD 7 à travers un plaidoyer soutenu pour la participation des acteurs et pour la mobilisation du financement et le suivi-évaluation.

L'UICN est chargé de mettre un place un cadre de facilitation pour la mise en place des mécanismes institutionnels et des modalités opératoires du Cadre d'intégration jusqu'à la constitution d'un Comité National. A travers les fonds de son Initiative de Conservation pour la réduction de la Pauvreté (ICRP), elle pourvoit présentement au fonctionnement du cadre. De même, le PNUD a pris un certain nombre d'initiatives notamment celle relative à «l'Amélioration de la gestion de l'information environnementale». Des engagements de soutien ont été également formulés par l'UAEL (Union des Associations des Elus Locaux). Les participants ont convenu des actions suivantes dans le court et moyen terme :

Constituer un Comité Technique Restreint (CTR) ainsi qu'un Comité Exécutif (CE) plus large devant travailler à l'élaboration des textes en vue de la promulgation de l'arrêté portant la mutation légale du Comité Exécutif en Comité National et la liste des membres. Le Comité technique restreint comprend dont les membres sont

Le Ministère du Plan et du Développement Durable

Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DEEC et CEPS)

Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (DAT)

Le Ministère de l'Economie et des Finances (CSLCP et CEPOD)

L'UICN

Le PNUD

L'Union des Associations des Elus Locaux

Doter le CTR et le CE d'un calendrier d'activités pour le reste de l'année ;

Mettre en ligne les membres des deux comités et animer des groupes de discussion (**déjà fait**) ;

Préparer une fenêtre qui sera ouverte sur le site de l'Initiative de Conservation pour la Réduction de la Pauvreté de l'UICN (**déjà fait**) ;

Préparer un CD de compilation des travaux du Forum qu'il est prévu de rééditer sur une base annuelle ;

Prendre des contacts avec les partenaires et organismes régionaux (NEPAD) et globaux tels que le Mécanisme Mondial de la Convention de Lutte contre la Désertification, le Poverty Environment Partnership (notamment au cours de la prochaine réunion du PEP 9).

IV. PRESENTATION DE LA COMMISSION NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SENEGAL

Le Sénégal a très tôt mis en place sa Commission nationale pour le Développement durable juste après la rencontre de Rio. Cette Commission créée par arrêté ministériel était présidée par le Ministère des Affaires Etrangères, le secrétariat étant assuré par le Ministère chargé de l'environnement. Elle était donc éloignée du Ministère chargé de la formulation des stratégies. Il fallait pour mieux s'engager dans le développement durable mettre sous une même autorité la Commission pour le développement durable et le Plan.

Après le Sommet Mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg en juin 2002, le Sénégal a créé un Ministère du Plan et du Développement Durable chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale de développement durable, de l'évaluation ex-ante et ex-post des projets et programmes de développement selon les principes et critères de durabilité en plus des missions habituelles de planification. Un Secrétariat technique au développement durable chargé de la mise en œuvre des orientations et de l'exécution des décisions et mesures prises par la Commission nationale de Développement durable (CNDD) a été créé au sein du département et confié à la Direction de la planification nationale et de la coordination avec la planification régionale (DPNCPR).

En outre un nouveau cadre institutionnel pour le suivi du développement durable *a été institué* par un arrêté primatorial (arrêté 4844 du 08 septembre 2005). La Commission nationale pour le développement durable (CNDD) est chargée d'élaborer une stratégie et un plan d'action national du développement durable et de présenter à la CDD des rapports sur les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'Action 21 et du Plan d'Application de Johannesburg.

Elle a pour mission principale de :

- **définir la stratégie nationale de développement durable ;**
- **élaborer un plan d'Action national de développement durable ;**
- **suivre la mise en œuvre de l'Action 21 et du plan d'Application de Johannesburg ;**
- **présenter à la Commission du Développement durable des nations Unies un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Action 21 et du Plan d'Application de Johannesburg ;**
- **favoriser les échanges d'expériences avec d'autres pays par le biais de la coopération sous régionale, régionale et internationale.**

Les quatre sous-commissions qui la composent sont :

la sous-commission **orientation et évaluation**, présidée par un représentant du Ministre du Plan et du Développement durable, dont la mission est de définir les axes d'une politique globale et cohérente de développement durable qui prend en compte des orientations et des recommandations de l'Action 21 et du Plan d'Application de Johannesburg en matière de développement économique, social et culturel et d'évaluer les projets selon les critères et principes de durabilité.

La sous-commission **environnement**, présidée par un représentant du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, est chargée du suivi et de l'évaluation de l'application des recommandations de l'Action 21 et du Plan d'Application de Johannesburg en matière d'environnement ;

la sous-commission **financement**, présidée par un représentant du Ministre de l'Economie et des Finances, chargée du financement des projets ;

la sous-commission **science, technique et technologie**, présidée par un représentant du Ministre chargé de la recherche scientifique, dont la mission est de faire le suivi et l'évaluation de l'application des recommandations de l'Action 21 et du Plan, d'Application de Johannesburg en matière de recherche scientifique et de transfert de technologie.

Dans la perspective de la prise en charge de ses missions, elle a élargi ses membres à toutes les compétences nationales dont l'UICN. Elle a mieux décliné les activités à conduire et évalué les coûts de chacune d'elle (annexe2) Etant donné, l'importance des besoins, des appuis techniques ou financiers restent toujours les bienvenus.

V. CONCLUSION

Relever le défi du Développement Durable demande l'engagement et la mobilisation de tous. Des tentatives sont en cours au Sénégal, mais nous sommes toujours demandeurs en matière de méthodologie et d'appui financier. Les cadres institutionnels mis en place tant pour l'atteinte des OMD et que pour la CNDD demande une animation continue pour favoriser l'appropriation par tous des objectifs poursuivis. L'Etat reste toutefois l'acteur le plus important mais doit être accompagné par tous surtout les ONG Internationales qui ont une expertise avérée dans l'environnement car généralement dirigées par des personnes expertes et convaincues de leur démarche.

ANNEXE 1 : Résumé du programme d'investissement de l'OMD 7

Sur la base des thèmes retenus (la lutte contre la désertification ; la protection des zones humides ;la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;l'amélioration de la gestion des côtes ;la lutte contre le réchauffement de la planète ;la protection des zones transfrontières ;la conservation de la biodiversité ;la gestion de la biosécurité ;l'éradication des taudis et l'avènement de villes sans taudis), **l'état des lieux est le suivant :**

Concernant la prise en compte de la préservation et de la conservation de l'écosystème et de la biodiversité, nous disposons à l'heure actuelle de la stratégie nationale dont le plan d'action pour la conservation de la biodiversité met en exergue la nécessité d'agir prioritairement au niveau des sites à haute densité de biodiversité, en l'occurrence les aires protégées (parcs et réserves).

Sur la base du consensus les AP constituent l'approche la plus efficace pour conserver la diversité biologique, la communauté scientifique internationale a fixé à 12% le taux optimal de territoire à protéger, à cette fin.

Le Sénégal est aujourd'hui à 8% de sa superficie couverte par les aires protégées, soit un gap de 4% à combler.

Pour réaliser cet objectif, trois grands programmes sont mis en œuvre. Il s'agit : *du Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES), du Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières (GIRMAC) et du Projet Conservation de la Diversité Biologique par la Réhabilitation Participative des Terres Dégradées dans les Zones arides et Semi-arides Transfrontalières de la Mauritanie et du Sénégal* ; ce dernier projet se distingue par son caractère régional mais surtout les spécificités en relation avec la nature des ressources transfrontalières en partage.

Les stratégies mises en œuvre sont principalement axées sur la création de Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et d'Aires Marines Protégées (AMP) sur des espaces jouxtant les aires protégées mises en place par l'Etat (parcs et réserves) et sur la promotion de la co-gestion (y compris des parcs et réserves). Ces RNC véritables pôles de développement durable où seront encouragées les activités productrices non dégradantes, sont conçues pour réduire la forte pression sur les ressources des parcs et réserves. A terme, ce sont des réserves de biosphère supplémentaires où seront associés développement et conservation qui vont être créées.

La pertinence des stratégies mises en œuvre tient au fait que:

- elles sont centrées sur la lutte contre la pauvreté, principale menace sur la biodiversité;
- elles s'insèrent dans la dynamique de décentralisation grâce à une forte responsabilisation des collectivités locales notamment dans l'allocation et la gestion des terres destinées aux RNC ; ce qui garantit une certaine sécurisation foncière ;
- elles encouragent la synergie et le partenariat avec les autres intervenants
- enfin, elles s'appuient fortement sur les initiatives locales (actions des ONG, OCB, etc.).

Au plan de l'objectif à atteindre, le gap de 4% à combler correspond à une étendue d'environ 800.000 ha ; il y a lieu de préciser qu'il concerne aussi bien la biodiversité terrestre que marine.

Au terme de la mise en place des 20 RNC et du Corridor de migration de la faune herbivore entre le Ferlo et le Niokolo Koba prévus par le PGIES, 800.000 ha de terres seront versés dans ce qu'il est convenu d'appeler les aires protégées. Toutefois, des contraintes pèsent sur une partie de ces territoires (300.000 ha du corridor), en raison d'activités intenses de chasse dont la compatibilité – en l'état actuel des ressources à tout le moins- n'est pas toujours démontrée.

Les 100 ha d'aires marines protégées qui seront mises en place par le Programme GIRMaC auront l'avantage de créer des réserves de biosphère au niveau d'aires protégées comme celle du Djoudj.

Dans les stratégies définies, ces programmes n'ont pas perdu de vue les activités économiques qui participent du développement du terroir et de l'amélioration des moyens d'existence des populations, gages d'une réduction de la pression sur les ressources des parcs et réserves et d'une bonne conservation de la biodiversité.

En matière de conservation de la diversité biologique, d'après cette étude, les programmes en cours couvrant l'ensemble des besoins.

de suivi avec le point		<i>fait</i>
2. Elaboration de la stratégie nationale	72 442 000 Fcfa	Avant Fin 2006 Décembre
<ul style="list-style-type: none"> • tenue du Conseil Interministériel sur les axes de la stratégie • proposition de travail pour l'élaboration du Plan d'Action National du Développement Durable <ul style="list-style-type: none"> - élaboration de TDR - mise en œuvre après tenue conseil 		Immédiat (lettres n°...)
3. Suivi Action 21 et plan d'Action (Programme)	7 000 000 F cfa	Avant Fin 2006 Décembre
<ul style="list-style-type: none"> • élaboration et adoption TDR • mise en œuvre des Objectifs du TDR 		
4. Préparation Rapport Commission CDD 15 du 30 Avril au 11 Mai 2007	3 600 000 F cfa	Avant fin mars 2007
a. Préparation de la rencontre CDD 15		Avant 15 avril 2007
b. élaboration et adoption du rapport CDD 15		Avant fin mars 2007
5. Information, Education et Communication sur le Développement durable		Permanent
<ul style="list-style-type: none"> - création d'une revue nationale sur le développement durable ; - création d'un site web sur le développement durable ; - couverture des activités liées au développement durable - adoption semaine annuelle sur le développement durable. <ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser tous les acteurs sur le concept du développement durable ; • créer une dynamique d'échange entre les différents groupes impliqués dans le développement durable ; • assurer la couverture média de toutes les manifestations sur le développement durable ; • adopter un thème qui met le focus sur les enjeux et défis du développement durable. 		Réflexion en cours Site du MPDD en cours de révision Proposition : après la CDD de New York
6. Echange et Coopération internationales		Permanent

<ul style="list-style-type: none"> • Vulgarisation des textes auprès des partenaires • Vulgarisation du plan d'action de la CNDD • Identification d'activités <ul style="list-style-type: none"> a. voyages d'études (recevoir et rendre visite) b. participation à des réunions internationales c. recherche d'appui auprès des partenaires <ul style="list-style-type: none"> c.1 appui institutionnel à la CNDD c.2 identification de projets en rapport avec les ministères techniques, les ONG et les commissions • échange documentaire 		
---	--	--

ANNEXE 3 : Plan d'Action consolidé issu du forum Gouvernement / UICN

Objectifs	Recommandations	Actions	Période Début	Fin	Acteurs	Résultats	Indicateurs	Budgets
Objectif I : Assurer une meilleure prise en charge de l'OMD7 dans les politiques et programmes sectoriels et locaux, le DSRP, en vue de sa contribution à une croissance pro pauvre	I-1.Mettre en place un Cadre Multisectoriel d'Intégration et de Mise en Synergie des Acteurs.	I-1-a : mettre en place un secrétariat technique fonctionnel.	Date de signature de l'arrêté ministériel portant création du Cadre	2015	-UICN -Etat GIPASE ¹ -Sté civile/ONG -UAEL -Secteur privé	Un Secrétariat Technique fonctionnel est en place	Arrêté ministériel	Non disponible
		I-1-b : Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie nationale de communication et d'information sur l'OMD 7 (contenu, cibles, indicateurs	1 ^{er} semestre 2006	2015	-Secrétariat Technique et secteur privé (élaboration de la stratégie) - MEPN - MPDD - Les associations des Elus Locaux - Organisations patronales du secteur privé -Organisations de la SC (mise en oeuvre de la stratégie)	Stratégie disponible et mise en oeuvre	1 document de stratégie d'IEC validé existe Nombre d'initiatives menées et d'acteurs touchés	
		I-1-c : Initier des rencontres de suivi et de partage.	1 ^{er} semestre 2006		-Cadre de concertation -Secrétariat technique	Tenue de rencontre de suivi et de partage	Nombre de rencontres de suivi et de partage	

¹ Groupe Informel des Partenaires Actifs dans le Secteur de l'Environnement

I-1-d : Renforcer les cadres de synergies.	date signature portant arrêté ministériel	2015	-Etat -UAEL Sté civile secteur privé partenaires au développement... -UICN /PNUD	Bonne harmonisation des interventions	Nombre de cadres de concertation opérationnels créés
--	---	------	---	---------------------------------------	--

Objectifs	Recommandations	Actions	Période Début	Fin	Acteurs	Résultats	Indicateurs	Budgets
Objectif I: Assurer une meilleure intégration de l'OMD7 dans les politiques et programmes sectoriels et dans le DSRP, en vue de sa contribution à une croissance pro pauvre	I-2 .Améliorer le dispositif d'information et de suivi évaluation	I-2-a : Identifier et tester d'autres indicateurs en dehors de ceux retenus par les Nations Unies	2em semestre 2006	2015	-ISRA -Ministère du plan -Ministère de l'environnement	De nouveaux indicateurs sont identifiés et validés	Rapport sur les nouveaux indicateurs disponible Nombre de nouveaux indicateurs dans les DSRP / OMD	
		I-2-b Appuyer le suivi de GRNE au niveau décentralisé	2006	2015	-Etat (Ministère de l'environnement) -Sté civile -CL -Secteur privé	Un outil/une méthodologie de S/E est disponible au niveau décentralisé	Nombre de CL ayant adopté l'outil/méthodologie	

I-2-c : Faire l'état des lieux des systèmes d'information en matière d'environnement et de cadre de vie	2006	2007	-Secrétariat technique -Cadre de concertation -Tous les acteurs	Diagnostic réalisé et recommandations	Rapport d'étude validé par les acteurs
I-2-d Mettre en place un mécanisme permettant la collecte, la mise à jour permanente et la diffusion des données	2006	2015	-Secrétariat technique -Cadre de concertation -Tous les acteurs	Système unifié de gestion de l'information opérationnel	Nombre et diversité des sources de collecte Fréquence de mise à jour Fréquence d'utilisation et profil des utilisateurs
I-2-e : Elaborer et mettre en application une charte de l'information environnementale et du cadre de vie	2006	2015	-MUAT -MEPN -MEF -MPDD -Sté civile, CL - Secteur privé	Charte disponible et adoptée	Nombre d'acteurs signataires Niveau d'application des dispositions de la Charte par les différents acteurs
I-2-f : Diffuser auprès des décideurs les conclusions des Fora OMD 7	2006	2015	-Secrétariat technique -Cadre de concertation	Décideurs informés sont	Nombre de décideurs touchés Nombre et diversité des canaux et supports utilisés

Objectifs	Recommandations	Actions	Période Début	Fin	Acteurs	Résultats	Indicateurs	Budgets
Objectif II : Concilier les actions de conservation des écosystèmes et la sécurité des moyens d'existence durables	II-1 : Assurer une meilleure connaissance de l'état et du potentiel des ressources (écologique, économique etc.)	II-1-a : Promouvoir la mise à jour des données d'inventaire des ressources naturelles	2006	2015	-Etat -ONG, - Programme de développement - Partenaires au développement	Ressources naturelles mieux connues et préservées	Rapport sur les Ressources fauniques, maritimes et forestières publié tous les 3 ou 5 ans	
		II-1-b : Contribuer au renforcement du système de veille et d'alerte environnementale (PNUE, voir LJG & Fofana-SINEPAD)	2006	2015	-UICN -Etat (MEPN, CSE, etc) - ONGs-Collectivités locales- Populations - Programmes de développement - Partenaires au développement	Système de veille et d'alerte harmonisé et performant	Nombre et spécificité des systèmes de veille et d'alerte Rapidité d'information et de réaction des acteurs	

SINEPAD

II-1-c Appuyer le développement de la recherche –action	2006	2015	-Cadre de concertation - Secrétariat technique - Partenaire s	Propositions de recherche-action validées et mises en œuvre	Nombre et diversité de thèmes de recherche mis en chantier Outils, méthodologies, supports, concepts, processus nouveaux promus
II-1-d : Diffuser les connaissances sur l'état et le potentiel des ressources	2007	2015	Etat -ONG, - Projets et Programmes de développement Partenaire s	Résultats d'inventaire, résultats de recherche-action, information sur le système de veille et d'alerte diffusés	Rapports publiés Supports produits (électroniques, papier, etc) et accessibles Nombre d'ateliers de partage Revue publiée par le cadre

II-2 :	II-2-a :	A partir 2007	2015	-Etat -Secteur privé (ex : institutions de microfinance/ IMF) -ONG - Projets et Programmes de développement	L'exploitation des RN est rentable et durable	Nombre de PME et Micro entreprises vertes /écologiques créées ou encadrées
	II-2-b :	2006	2015	- Etat - Société civile - CL - Secteur privé	Acteurs et opérateurs économiques sensibles au MDP	Nbre d'entreprises ayant adopté le MDP
					Portefeuille de projets de technologies propres disponibles et mis en œuvre	Nbre de bénéficiaires de financements AME (MDP, Fonds carbone etc)
	II -2-c Appuyer le			- Etat - CL	Les Usages de la bioénergie sont développés	X Ha de cultures X% de bio-énergie dans le bilan

développement
des cultures
énergétiques
(bioénergie)

- ONG
Privé

énergétique
X Ha de
cultures

Objectifs	Recommandations	Actions	Période Début Fin	Acteurs	Résultats	Indicateurs	Budgets
Objectif III : Promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	III-1 Aider à opérationnaliser la décentralisation de la GRNE	III-1-a : Contribuer à une meilleure prise en charge de la dimension environnementale dans la décentralisation	2006 2015	-Etat -ONG -CL - Partenaires -UAEL -Secteur privé	La compétence GRNE est mieux prise en charge par les CL	La dimension environnementale présente dans les instruments de planification -Nombre de CL consacrant des ressources à la GRNE - Evolution de part du budget des CL allouée à l'environnement - Part du FDD consacrée à la GRNE	

III-1-b :	2006	2015	-Etat (Ministère de l'environnement) - Populations ONGs Partenaires -UAEL -Secteur privé	Acteurs locaux formés	Nombre d'acteurs formés nombre de séances de formation Initiatives conjointes de GRNE entreprises
III-1-c :	2006	2015	-Etat (Ministère chargé de l'emploi ministère PME PMI) -CL -Secteur privé	Métiers et activités de l'environnement promus	nombre et profil de spécialités apparues dans le secteur au niveau local

Objectifs	Recommandations	Actions	Période Début 2007	Fin 2015	Acteurs	Résultats	Indicateurs	Budgets
Objectif III : Promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	III-2- Contribuer à la mise en place d'un mécanisme de la BG générale et en particulier la BGE	III-2-a : Renforcer les capacités des acteurs en matière de BGE			MEPN ONGs Partenaires CL UAEL	Concept de BGE maîtrisé Code de l'environnement mieux connu et appliqué	Nombre de séminaires et rencontres tenus Nombre de guides (bonnes pratiques, outils de partage des coûts & bénéfices, fiscalité env, responsabilité sociale des entreprises, etc)	

collectés et diffusés

Rapports de suivi

III-2-b : Suivre les indicateurs de BGE

2007

2015

MEPN
MPDD
ONGs
SP
Partenaires
CL
UAEL

Méthodologie de suivi des indicateurs validée et appliquée

Indicateurs de bonne gouvernance régulièrement renseignés

Lutte contre la corruption ???

Rapport de suivi annuel

Niveau d'intégration des indicateurs dans les documents stratégiques

Recommandations

Actions

Période
Début

Fin

Acteurs

Résultats

Indicateurs

Budgets

Objectifs

Objectif IV : Améliorer la mobilisation des ressources nécessaires pour l'atteinte de l'OMD 7

IV-1 Mobiliser les ressources nationales

IV-1-a-Mener un plaidoyer pour l'augmentation des ressources allouées au secteur de l'environnement tant au niveau central que décentralisé

2006

2015

-Etat (Ministère du Plan..., Ministère des collectivités locales..., de l'environnement...)
-Sté civile/ONG
-CL
-Secteur

Augmentation des ressources budgétaires allouées à l'environnement tant au niveau local/National

Part du budget public du Secteur de l'E/ sur le Budget total

Part du budget consacré au secteur de l'E / budget des CL

privé

IV-2- Identifier de nouvelles sources de financements	IV-2-b-Mener une étude en vue d'identifier les sources innovatrices de financement interne (partenariat public privé ; taxes environnementales, etc)	2006	2015	-Cadre de concertation -Secrétariat technique	Nouvelles sources nationales de financement identifiées et leur possibilités de mobilisation maîtrisées	Opportunités de financement connues
	IV-2-c-Identifier les nouvelles sources de financement externe (coopération décentralisée, AME, synergie entre les conventions etc)			- Cadre de concertation -Secrétariat technique	Les opportunités de financement externe des RNE sont connues Intercommunalité mise à profit	Document sur les sources de financement externe identifiées
	IV-2-d- Renforcer les capacités de mobilisation des ressources externes			Cadre de concertation -Secrétariat technique	Les acteurs sont bien outillés pour la mobilisation des financements	Etat des lieux des possibilités à l'échelle nationale Nombre d'ateliers de formation

Objectifs	Recommandations	Actions	Période Début Fin	Acteurs	Résultats	Indicateurs	Budgets
	IV-3-Améliorer le système de planification environnementale	IV-3-a : Formuler des projets bancables	2007 2015		Des projets sont formulés et mis en œuvre	Nbre de projets bancables	
		IV-3-b : Vulgariser les politiques environnementales	2007 2015	Etat (Ministère du plan..., Ministère de l'environnement, ...) UICN Société civile/ONG, Secteur privé...	Meilleure connaissance des Politiques Environnementales	Nombre et catégories d'acteurs touchés	